

## ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

Sommaire du régime :	L'assurance vie temporaire de l'Assurance vie Équitable fournit une protection d'assurance vie abordable. Elle propose une variété de types de régime afin de satisfaire les besoins uniques de vos clients ainsi que leurs obligations financières : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'assurance vie temporaire de 10 et 20 ans renouvelable et transformable (TRT) – primes garanties et renouvelables jusqu'à l'âge de 85 ans</li> <li>• l'assurance vie temporaire 30/65 (transformable) – primes uniformes garanties payables sur une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon le dernier événement à survenir</li> </ul>
Clientèle cible :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les individus ou les familles à la recherche d'une protection hypothécaire ou de crédit immédiate ou un remplacement de revenu</li> <li>• les propriétaires d'entreprise à la recherche d'une protection contre les créanciers, d'une protection d'une personne clé ou de conventions de rachat</li> <li>• les individus ou les familles à la recherche d'une solution de rechange abordable par rapport à une couverture d'assurance vie permanente plus coûteuse</li> </ul>
Option d'échange :	L'option d'échange d'une assurance vie TRT 10 pour une assurance vie TRT 20, sans preuve d'assurabilité après le premier anniversaire contractuel, mais avant le premier des deux événements à survenir entre le 5 <sup>e</sup> anniversaire contractuel et l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 65 <sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée.
Transformation :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TRT 10 ou 20 : transformable jusqu'à l'âge de 71 ans (la personne la plus âgée dans le cas des régimes d'assurance vie conjointe)</li> <li>• T 30/65 : transformable jusqu'à l'âge de 60 ans</li> </ul>
Offerte avec :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'assurance vie sur une tête</li> <li>• les couvertures multiples</li> <li>• l'assurance vie sur plusieurs têtes (jusqu'à cinq têtes) (exclut les contrats détenus par une entreprise)</li> <li>• l'assurance vie conjointe premier décès (deux têtes) – offerte seulement avec l'assurance vie TRT 10 et 20</li> <li>• l'assurance vie TRT 10 et 20 sont offertes sous forme d'avenants avec l'assurance vie universelle et l'assurance maladies graves ÉquiVivre (régimes pour adultes seulement)</li> <li>• l'assurance vie TRT 10 et 20 et l'assurance vie temporaire 30/65 sont offertes sous forme d'avenants avec l'assurance vie entière Équimax (régimes pour adultes seulement)</li> </ul>
Âge à l'établissement du contrat :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TRT 10 : de 18 à 75 ans (prend fin à l'âge de 85 ans)</li> <li>• TRT 20 : de 18 à 65 ans (prend fin à l'âge de 85 ans)</li> <li>• T 30/65 : de 18 à 55 ans (prend fin au terme d'une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon le dernier événement à survenir)</li> </ul>
Propositions d'assurance en ligne :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Proposition directe<sup>MC</sup> vous guide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance lors de rencontres en personne.</li> <li>• InsuranceAssist vous accompagne à chacune des étapes de la version en ligne de la proposition d'assurance version papier lors de rencontres à distance.</li> <li>• Ces outils sont accessibles en ouvrant une session sur EquiNet<sup>MD</sup>. Il suffit de sélectionner la proposition d'assurance en ligne dans la section des renseignements et des outils en ligne intitulée Online Tools and Information.</li> </ul>
Catégorie de tarification :	La tarification privilégiée est offerte pour les sommes assurées de 250 000 \$ et plus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• catégorie 1 – privilégiée plus pour personnes non fumeuses</li> <li>• catégorie 2 – privilégiée pour personnes non fumeuses</li> <li>• catégorie 3 – personnes non fumeuses (standard)</li> <li>• catégorie 4 – privilégiée pour personnes fumeuses</li> <li>• catégorie 5 – personnes fumeuses (standard)</li> </ul>
Tranches de taux :	Somme assurée minimale : 50 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> <li>• tranche 1 : 50 000 \$ à 99 000 \$</li> <li>• tranche 2 : 100 000 \$ à 249 000 \$</li> <li>• tranche 3 : 250 000 à 499 000 \$</li> <li>• tranche 4 : 500 000 \$ à 999 999 \$</li> <li>• tranche 5 : 1 000 000 \$ à 2 499 999 \$</li> <li>• tranche 6 : 2 500 000 \$</li> </ul>
Frais d'administration ou de contrat :	50 \$ par année ou 4,50 \$ par mois
Avenants facultatifs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• garantie supplémentaire en cas de décès accidentel</li> <li>• avenant de protection pour enfants</li> <li>• disposition d'exonération de primes en cas d'invalidité</li> <li>• option d'assurabilité garantie</li> </ul>
Caractéristiques incluses :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prestation de consultation pour personnes en deuil</li> <li>• prestation du vivant</li> <li>• substitution d'une personne assurée</li> <li>• prestation de survie et option de fractionnement du contrat (assurance vie conjointe premier décès TRT 10 et 20 seulement)</li> </ul>